

Commission permanente
CONF/SC(2023)SYN6

Réunion de la Commission permanente
Rapport
07 juin 2023
09h00 – 11h00
Réunion en ligne

Présents : Gerhard Ermischer, Goran Miletić, Annelise Oeschger, Piotr Sadowsky, Christoph Spreng, Beata Zwierzinska, Absent: Ruth Allen, Rares Craiut, Geneviève Laloy, Simon Matthijssen, Anna Sevortyan, Anna Rurka, Olga Sadovskaya
Secretariat : Mary-Ann Hennessey, Bénédicte Kern, Anu Juvonen, Lusiné Sahakyan

1. Ouverture de la réunion par Gerhard Ermischer, Président de la Commission permanente

Étant donné que le nombre de membres présents est inférieur au quorum exigé, les décisions formelles (s'il y en a) devront être prises par courrier électronique avec tous les membres de la Commission.

2. Rapporteur :

Christoph (Simon le remplacera le 7 septembre)

3. Projet d'ordre du jour - pour adoption

L'ordre du jour est approuvé.

4. Projet de procès-verbal de la dernière réunion – pour adoption

La préparation du procès-verbal de la dernière réunion est retardée, il n'y a donc rien à adopter.

5. Après le sommet : activités prévues

- Réunion avec le GR-DEM le 1^{er} juin :
Gerhard informe le GR-DEM relativement à la plénière de la Conférence des OING, qui a eu lieu en avril. Peu de membres étaient présents et peu de questions ont été posées (une accalmie post-sommet ?). L'essentiel de l'échange a porté sur l'amélioration des relations du Conseil de l'Europe avec les organisations de la société civile. Certains ambassadeurs semblent avoir peu de connaissances à propos de la Conférence des OING et son fonctionnement (comme les critères de la Commission permanente concernant le statut d'OING).
- Clôture avec CURE (2 juin)
Séance en ligne, principalement consacrée à l'explication et à l'analyse de la déclaration du Sommet et de ses addenda. De nombreux membres de la Conférence y ont participé.
- Réunion avec l'ambassadeur de Lettonie, Président en exercice du Comité des Ministres le 6 juin :

Événement en ligne post-sommet, très positif et fructueux. Le Président et le Secrétariat ont été impressionnés par la qualité des contributions apportées. Nous recevrons le résumé et serons en mesure d'y répondre ; les nouveaux ajouts ne seront pas acceptés, mais toutes les propositions de suppression seront les bienvenues. Le Comité des Ministres vise à ce que le projet de plan de mise en œuvre de la Déclaration du Sommet soit prêt pour le 28 juin, afin d'être adopté en juillet, avant la pause estivale, un calendrier serré mais judicieux pour maintenir l'élan.

La grande question de la mise en œuvre du Sommet tournera autour de la planification du budget.

- Organiser un webinaire de suivi du sommet pour/avec nos membres
Comme indiqué ci-dessus, le calendrier est serré : il est proposé d'organiser cet événement avec des services d'interprétation français-anglais ; Annelise (de l'association « OING-Service ») est priée de faire la réservation en conséquence. Compte tenu du calendrier, ce webinaire devrait avoir lieu le **jeudi 15 juin, de 17h à 18h30 (heure de Strasbourg)**.

Les résultats de ce webinaire seront transmis par Gerhard à la Présidence des Délégués du Comité des Ministres.

6. Proposition de nouvelles règles de transparence en matière de lobbying auprès de l'APCE (voir addendum ci-dessous)

Gerhard a demandé à Jeremy McBride, président du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, d'être notre représentant. Son expérience juridique est nécessaire, car les règles proposées sont complexes.

7. Forum mondial de la démocratie : notre contribution

Mary-Ann Hennessey rappelle que les propositions pour les Labs sont ouvertes jusqu'au 15 juin, que la contribution de la Conférence des OING et de la Commission permanente en tant que telle a plutôt à voir avec l'accueil (par ex, disponibilité pour modérer une session comportant 3 ou 4 présentations de Labs). Cette année, le Forum mondial de la démocratie n'utilisera pas l'hémicycle du Palais et le Foyer, ce qui réduit les espaces habituels pour les rencontres et le réseautage. La Déclaration du Sommet fait mention du Forum mondial de la démocratie, mais sans en expliquer clairement le concept.

8. Activités à finaliser

- Calendrier jusqu'à la session d'avril de l'année prochaine

Bénédicte Kern va écrire aux membres de notre Comité de vérification et litige, présidé par Cyril Ritchie, car le comité doit se réunir pour établir le calendrier des activités à mener en vue des élections de la Conférence des OING prévues en avril 2024. Cela permettra de faire une annonce éclairée lors de la prochaine plénière d'octobre.

En outre, l'année prochaine, les OING présenteront leur rapport quadriennal au Secrétariat.

Lusiné S. et d'autres détermineront la date exacte de la plénière d'avril 2024 en réservant les salles de réunion nécessaires ; Gerhard préférerait éviter que la plénière se tienne en parallèle de la session de l'APCE, car les membres doivent être présents aux sessions de la Conférence des OING. L'idéal serait que la session se tienne juste avant ou juste après celle de l'APCE.

- Rapports à mettre en ligne
Ruth et Geneviève ont avancé, elles demandent aux membres de la Commission permanente de vérifier leurs données pour les rapports à partager.
- Réunion stratégique
Gerhard va mettre en place un Doodle pour aider à fixer une date pour cette réunion. Ruth et Geneviève doivent rédiger un mémo qui servira de base à la conversation stratégique.
- Rapport sur la visite en Bosnie-Herzégovine

Simon a bien avancé sur le rapport, Goran et Gerhard doivent le finaliser.

9. Questions diverses

Une brève discussion a lieu sur la rédaction du rapport de la réunion, concernant la mention des noms et des organisations. En ce qui concerne les membres de la Commission permanente, ils peuvent être mentionnés tels quels puisqu'ils ont été élus ad personam ; quant aux membres de la Conférence des OING, ils doivent l'être sous les noms des OING.

Dates : l'événement relatif à la Charte sociale européenne aura lieu le 20 juin à Bruxelles. Pour rappel, la réforme du mécanisme de réclamations collectives est insuffisante, un séminaire sur ce sujet est prévu le 6 juillet à 14h à Strasbourg.

La Journée annuelle pour l'élimination de la pauvreté se déroulera cette année lors de la plénière de la Conférence des OING, le 11 octobre à 12h30. La version anglaise du texte de la Pierre commémorative sera inaugurée.

Cloture de la reunion à 10h25 hrs 2023-06-13 / cbs

ADDENDUM (en référence au point 6 ci-dessus)

Informations reçues par Mary-Ann sur les projets de registre de transparence concernant l'APCE :

La [proposition de résolution](#) a été signée par un groupe de représentants CE/AD de l'Assemblée en juin 2021. Elle note l'existence d'un « registre des lobbyistes » dans différents parlements européens et invite l'APCE à mettre en place : (1) un registre obligatoire dans lequel les membres indiquent avec quelles ONG et groupes de pression ils sont en relation dans le cadre de leurs activités et/ou fonctions au sein de l'Assemblée ; (2) un registre obligatoire dans lequel les lobbyistes et les ONG qui exercent leurs activités au sein de l'Assemblée indiquent l'énoncé de leur mission, par qui ils sont financés et quels membres de l'Assemblée ils rencontrent ; et (3) un code de conduite distinct à l'intention des lobbyistes et des ONG.

Le rapport est soumis à un calendrier assez serré. La note introductive et une audition d'experts sont toutes deux prévues pour la réunion de la Commission permanente au cours de la session de juin de l'Assemblée, et le rapport final devrait être adopté en commission en septembre. Le rapport n'établira pas lui-même de nouvelles règles concernant l'APCE ; il constitue cependant la première étape d'un débat sur cette question, qui pourrait encadrer la création d'éventuelles règles futures.

L'APCE elle-même a joué un rôle clé dans la promotion de la nécessité de réglementer et d'accroître la transparence des activités de lobbying au sein des parlements nationaux. En particulier, la [Recommandation 1908 \(2010\) de l'APCE](#) recommandait au Comité des Ministres d'élaborer un code européen de bonne conduite en matière de lobbying. Cette recommandation a été suivie par la Recommandation CMRec(2017)2 aux États membres sur la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique, qui prône une série de mesures de transparence. Cependant, bien que l'Assemblée ait encouragé une plus grande transparence du lobbying dans les parlements nationaux, elle n'a pas elle-même créé de règles substantielles en matière de lobbying. Cela a été critiqué dans un [rapport du GRECO de 2017](#) (paragraphe 48 à 51).

Par ailleurs, même s'il existe de bonnes raisons pour que l'APCE instaure des mesures de transparence en matière de lobbying, de tels changements pourraient conduire à de nouvelles limitations notables en termes d'interaction des membres de l'Assemblée avec la société civile

– ainsi qu’à l’introduction d’un nouveau fardeau administratif pour l’organisation dans son ensemble. En particulier, la proposition demande que tous les membres de l’Assemblée consignent dans le registre du lobbying, donc publiquement, les noms de tous les lobbyistes/ONG qu’ils rencontrent, et vice versa (que les lobbyistes/ONG mentionnent tous les membres de l’Assemblée rencontrés). Les recherches préliminaires indiquent que, pour les parlements qui disposent d’un registre du lobbying, la consignation de chaque rencontre n’est pas une pratique courante. Il existe toute une série de réglementations différentes, allant des registres réservés aux rencontres avec les lobbyistes consultants rémunérés (par exemple au Royaume-Uni) aux registres obligatoires où il est demandé de mettre en ligne les informations d’identification une seule fois (par exemple en France), en passant par les registres volontaires, qui exigent néanmoins de s’inscrire pour pouvoir accéder à certaines activités ou certains droits (par exemple au Parlement européen, où il faut s’inscrire pour pouvoir obtenir un badge d’accès au bâtiment ou pour participer à une audition).

Dans le cadre de la préparation du rapport, nous cherchons à organiser une audition au sein de la commission des questions juridiques et des droits de l’homme, qui aura lieu dans la **matinée du mardi 20 juin ou du mercredi 21 juin**. Devraient y participer un expert du parlement d’un État membre, pour présenter le système actuellement utilisé dans son pays ; un expert du GRECO, qui indiquera quelques-unes des normes internationales pertinentes ; et un expert de la société civile, qui évoquera la manière dont les nouvelles règles en matière de transparence pourraient affecter l’accès de la société civile à l’APCE. Concernant le dernier expert, nous serions particulièrement désireux de savoir (a) si l’accès de la société civile à l’APCE risque d’être réduit par certaines nouvelles règles, ce qui serait contraire à diverses déclarations du Conseil de l’Europe visant à en accroître la participation ; et (b) si les nouvelles règles pourraient mettre des membres de la société civile en danger – par exemple, des règles qui obligerait les militants à s’inscrire sur un registre public pourraient causer préjudice à ces derniers si le militantisme est réprimé dans leur pays. Il serait important de comprendre comment les nouvelles règles pourraient affecter non seulement la société civile (qui fait partie de la conférence des OING, et qui a de ce fait une position relativement privilégiée en ce qui concerne l’accès au Conseil de l’Europe), mais aussi les ONG et les membres individuels de la société civile qui ne font pas partie de la conférence des OING (tels que ceux qui opèrent uniquement au niveau national).

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir m’indiquer si un représentant de la Conférence des OING pourrait participer à l’audition de juin, afin de discuter de cette question du point de vue de la société civile et d’aborder les problèmes que j’ai décrits ci-dessus. Il s’agirait d’une présentation de 10 minutes avec les autres experts, suivie d’une séance de questions-réponses avec les parlementaires. Par exemple, nous serions très heureux d’entendre le président de la Conférence des OING, M. Gerhard Ermischer, ou M. Jeremy McBride, en sa qualité de président du Conseil d’experts sur le droit en matière d’ONG. Je suis désolé de vous faire parvenir ce document si tardivement (pour des raisons de chronologie indépendantes de ma volonté), mais si vous êtes en mesure de me répondre dès que possible, je vous en serais très reconnaissant.